



2020

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

SMIRTOM
RÉGION DE L'AIGLE

À compter du 17 mars 2020, notre entité, comme l'ensemble du pays, a connu une situation exceptionnelle, une période trouble, impensable, irréaliste et pourtant...

Cette crise sanitaire a perturbé notre activité durant quelques semaines. Notre priorité a été de préserver nos employés et nos usagers. Bien évidemment, nos actions de communication ont été les plus affectées par cette crise sanitaire, ne pouvant plus recevoir de public, ni intervenir sur l'extérieur.

La gestion des déchets a été bouleversée un certain temps, avec la fermeture de nos 3 déchèteries. Quant à la gestion des ordures ménagères résiduelles, cette activité n'a pas cessé de fonctionner. À partir de mi-mai 2020, nous avons repris notre activité à temps plein en maintenant les gestes barrières et la mise à disposition du matériel sanitaire pour nos agents (masques, gel...).

Ce rapport 2020 retrace l'activité du SMIRTOM dans une année perturbée par cette pandémie. Cependant, vous pourrez le constater, le SMIRTOM a poursuivi son activité dans un seul but : assurer la qualité du service avec toujours l'ambition bien ancrée, pour le bien de nos concitoyens et de notre environnement, d'œuvrer à la réduction des déchets et à l'amélioration du recyclage de ceux-ci. La poursuite du changement des modalités de collecte et sa mise en place à l'automne 2020 sur le secteur de La Ferté-en-Ouche participe pleinement à ces objectifs.

2020 aura été marqué également par la mise en place du nouveau comité syndical. Celui-ci m'a renouvelé sa confiance pour ce nouveau mandat, je remercie chacun de ses membres qui peuvent compter sur ma volonté pour que le territoire du SMIRTOM de la Région de L'Aigle se dirige vers l'excellence territoriale pour sa gestion et la valorisation des déchets.

Avant de vous laisser à la lecture de ce Rapport Annuel d'Activité 2020 qui permet d'informer les élus et le grand public sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre sur le territoire du SMIRTOM, je veux rappeler 3 faits marquants de cette année 2020 :

- l'augmentation de 27 % de la quantité d'emballages collectés et la diminution de 3,5% de la quantité d'ordures ménagères résiduelles,
- nos recettes externes de vente matières en forte baisse et les coûts de reprise en forte hausse de certains matériaux (bois ; cartons ;...), néanmoins notre bilan 2020 s'est terminé à l'équilibre,
- la conclusion positive de l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie sur notre territoire.

À la conclusion de cet éditorial, ma pensée va vers Jean-Louis Maunoury, Vice-Président du SMIRTOM, très impliqué durant 6 années pour le bon fonctionnement de notre syndicat, décédé en cette fin d'année 2020.



Dominique NETZER
Président du SMIRTOM
Maire de Beaufai



EDITO

SOMMAIRE

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| FAITS MARQUANTS 2020 | P. 4 |
| LE SMIRTOM | P. 5 |
| INDICATEURS TECHNIQUES | P. 10 |
| Les ordures ménagères résiduelles | P. 10 |
| Le développement du tri sélectif | P. 12 |
| Les déchèteries | P. 13 |
| Indicateurs techniques à suivre | P. 15 |
| TRAITEMENT | P. 16 |
| INDICATEURS FINANCIERS | P. 20 |
| Les dépenses | P. 20 |
| L'investissement | P. 21 |
| Les recettes | P. 22 |
| Coûts à la tonne | P. 22 |
| Coûts à l'habitant | P. 22 |
| Indicateurs financiers de suivi | P. 23 |
| BILAN ET PERSPECTIVES | P. 24 |
| NOTES | P. 26 |
| SOUVENIRS | P. 27 |

GLOSSAIRE

OM ► Ordures ménagères

DMS ► Déchets ménagers spéciaux

DEEE ou D3E ► Déchets des équipements électrique-électronique

DIB ► Déchets industriels banals

Un déchet industriel banal (DIB) est un déchet ni inerte ni dangereux, généré par les entreprises dont le traitement peut éventuellement être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères

Le présent document a pour objet d'informer les élus et les citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000. Le rapport annuel doit être présenté à son assemblée délibérante, par le Président du syndicat mixte compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il doit également être transmis au conseil municipal de chacune des 50 communes membres. Ce rapport est également à destination du public.

FAITS MARQUANTS 2020

Année 2020 - COVID 19 Continuité du service de collecte des déchets.

L'année 2020 a été particulière pour chacun d'entre nous. Au SMIRTOM le plus préoccupant a été de maintenir la continuité du service de collecte des déchets. Ainsi des adaptations ont été demandées aux agents pour limiter le risque de contamination au sein de nos équipes.

Nous n'avons heureusement pas eu à déplorer de cas de Covid au sein de nos équipes. Certains agents ont été déclarés « cas contact » en lien avec leurs activités personnelles, mais dans des proportions limitées, et surtout de façon étalée dans le temps.

Le service a donc été assuré sans gêne particulière pour les habitants grâce aux efforts des agents. D'ailleurs des remerciements pour leur travail quotidien ont égayé certaines de leur journée. Merci aux habitants pour ces quelques mots de gentillesse.

Mars – Mai 2020 Fermeture des déchèteries aux particuliers.

Suite aux annonces gouvernementales et au confinement annoncé le 16 Mars 2020, les déchèteries ont été fermées aux particuliers, du 17 Mars au 01 Mai. Les professionnels ont toujours eu accès à la déchèterie de Saint-Ouen-sur-Iton, permettant à ceux qui pouvaient poursuivre leur activité de se débarrasser de leurs déchets.

Suite aux directives préfectorales émises fin Avril, nous avons planché sur les modalités de réouverture de nos déchèteries. La période, propice aux déchets verts, le confinement des habitants qui ont pu prendre le temps de ranger et de faire du tri, la durée de fermeture ainsi que les contraintes de distanciation et de jauge nous faisaient craindre de forts embouteillages à l'entrée de nos sites.

Une réouverture sur des horaires élargis a donc été décidée. Dans le même temps, un filtrage par numéro de plaques d'immatriculation permettait de diviser par deux le nombre d'apporteurs potentiels. Voir illustration ci-dessous.

Ces modalités ont permis d'accueillir tous les apports, sans attente notable. Par contre les tonnages acceptés ont fortement augmenté, et durablement. Par exemple nous avons constaté une hausse de plus de 10% des tonnages mensuels d'encombrants à partir du mois de Mai et jusqu'au mois de Septembre !



Août 2020 Réception du nouvel engin télescopique.

En 2020, le programme de renouvellement du parc matériel s'est poursuivi. Un nouvel engin télescopique a été réceptionné en Août.

Cet engin est multitâche. Il est indispensable au bon fonctionnement de notre site principal de Saint-Ouen-sur-Iton. Associé à 5 outils différents, il fonctionne près de 4 heures par jour en moyenne.

Printemps et Automne 2020 Extension des collectes en sacs translucides.

Les contraintes sanitaires ne nous ont pas permis de mener à bien l'ensemble des opérations de communication prévues. Pour autant, nous avons réussi à étendre les collectes en sacs translucides à 4 nouvelles tournées de collecte.

Au Printemps, les communes déléguées de Villers/Monnai/Heugon/Saint-Nicolas-des-Laitiers, et à l'automne les communes et communes déléguées de La Ferté-Fresnel, Glos, Anceins, Couvains, Bocquencé, La Gonfrrière, Touquettes et Gauville ont été concernées.

A nouveau les résultats sont impressionnants : Baisse des ordures ménagères résiduelles de plus de 55%, et augmentation de la collecte des emballages de près de 200%.

Fin 2020, nous approchons les 10 000 habitants concernés par ces collectes, sur les 28 000 de notre territoire.

L'extension va se poursuivre en 2021. Cela prend du temps car l'accompagnement à la mise en œuvre est très important pour la réussite du projet. Notons que depuis 2020, le comité syndical s'est prononcé pour une collecte des ordures ménagères résiduelles toutes les semaines du 1er Juin au 30 Septembre.

Recyclerie fin de l'étude / conclusions.

L'année 2020 aura également vu la fin de l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie. Cette étude établit que de nombreux objets ou matériaux sont en état d'être revendus. Plus de 500 tonnes par an pourraient ainsi bénéficier d'une seconde vie plutôt que d'être jetées.

De plus, l'étude a noté une forte attente des habitants du territoire soucieux de mieux consommer ou soucieux de pouvoir s'équiper à petit prix.

En fonctionnement optimal, la recyclerie devrait permettre la création de 35 emplois dont une vingtaine en insertion. Ce sont, de plus, des emplois non délocalisables.

En janvier 2021, le comité syndical du SMIRTOM s'est prononcé en faveur de la construction d'une telle structure sur le territoire. Ce projet devrait se concrétiser en fin d'année 2022.

COVID - 19

À partir du 2 mai 2020

Réouverture des déchèteries du SMIRTOM de la Région de L'Aigle

Conditions d'accès

| Déchèterie de St. Ouen-sur-Iton | Déchèterie de La Ferté-en-Ouche Déchèterie de Moulins-la-Marche |
|---|---|
| du 2 mai au 17 mai (ouverte tous les jours) | du 2 mai au 9 mai (ouvertes tous les jours) |
| Accès les jours pairs aux véhicules immatriculés avec un n° pair | Accès les jours pairs aux véhicules immatriculés avec un n° pair |
| AA - BF - AA | AA - BF - AA |
| BF - AA - BF | BF - AA - BF |
| Accès les jours impairs aux véhicules immatriculés avec un n° impair | Accès les jours impairs aux véhicules immatriculés avec un n° impair |
| AA - BF - AA | AA - BF - AA |
| BF - AA - BF | BF - AA - BF |
| Horaires: 7h30-13h00 | Horaires: 9h00-17h00 |
| 10 véhicules maxi sur site | 3 véhicules maxi sur site |

Cocher la case n°2 sur l'attestation de déplacement dérogatoire.
Des contrôles de gendarmerie auront lieu.

Consignes

- Chaque usager doit emmener ses outils (pelle ; balai)
- Ne pas rester stationné sur la déchèterie
- Respecter les distances - 2m c'est très bien -
- Pas d'aide de la part des gardiens

Reportez vos apports si possible
Après des dates retour aux jours et horaires habituels.

LE SMIRTOM

Le SMIRTOM (Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures ménagères) est un EPCI (Etablissement public de Coopération Intercommunale) sans fiscalité propre. Il a le statut de Service Public Administratif. Les communautés de communes adhérentes (voir ci-après) ont déléguées au SMIRTOM l'intégralité de la compétence collecte, transfert et traitement des déchets ménagers.

Il est administré par un comité syndical qui a délégué une partie de ses prérogatives au bureau syndical composé de 15 membres qui se réunissent tous les deux mois environ. Lors de ces réunions, les élus sont invités à débattre, à faire des choix et à préciser les orientations du service.

► Périmètre 2020 du territoire du SMIRTOM de la Région de l'Aigle





56 000 heures rémunérées,
21 services
 hebdomadaires de collecte,
363 jours d'ouverture
 de la déchèterie de L'Aigle,
5538 heures d'ouverture cumulées
 des déchèteries.



7 Benne à Ordures Ménagères,
2 Véhicules légers de collecte,
2 camions de transports
 des déchets,
1 camion à bras de levage,
1 pelle sur pneus
1 engin télescopique
1 chariot élévateur
3 véhicules légers.



3 déchèteries,
1 quai de transfert OMr, Papiers,
 Verre et Emballages,
1 plateforme de compostage.



34.99 ETP, dont **29** titulaires
2.4 ETP contractuels,
 et les remplaçants (3,59 ETP)

► Les différentes collectes :

► Les ordures ménagères résiduelles : en porte à porte.

La collecte est réalisée à l'aide de 4 benne classiques mono-compartmentées à pesée embarquée. Une cinquième benne est nécessaire le vendredi. Trois des équipages sont constitués d'un chauffeur et de deux ripeurs. Les deux autres sont mono-ripeur (1 chauffeur accompagné d'un seul ripeur). Elle a lieu de 7h00 à 14h00. Les déchets doivent être présentés en sacs.

► Les emballages ménagers, les papiers et le verre : en points d'apport volontaire ou en sacs.

Sur une grande partie du territoire, la collecte sélective s'effectue en apport volontaire. Chaque point est au minimum constitué d'une colonne pour les papiers, d'une pour les emballages et d'une pour le verre. En fonction des fréquentations, certaines colonnes sont doublées. Ainsi, 272 colonnes aériennes sont réparties en 85 points de collecte. Cela représente un point de collecte pour 320 habitants environ.

Fin 2020, dix communes sont concernées par des collectes des emballages ménagers en porte à port en sacs translucides. Elle a lieu tous les 15 jours. Ces modalités de collecte seront étendues progressivement.

► Les autres déchets : en déchèterie.

Les habitants peuvent également se débarrasser de certains déchets dans l'une des trois déchèteries gérées par le SMIRTOM. Les déchets concernés sont : les encombrants, les déchets verts, les gravats, le bois, les métaux, les déchets électriques et électroniques, les déchets ménagers spéciaux (peinture, huiles, piles, etc.), le fibro-ciment, les pneus, etc.

► Indicateurs Ressources Humaines

► Journées de formations

L'utilisation de ce droit est très régulièrement mise en avant par la hiérarchie. Les agents se perfectionnent ou découvrent les multiples facettes des métiers de la filière déchets. Malheureusement, l'année 2020 a vu de nombreuses annulations de formations en conséquence des mesures de restriction sanitaires. Cet indicateur n'est donc pas pertinent cette année.

► Absentéisme

Le suivi de l'absentéisme est un autre bon indicateur de suivi des ressources humaines.

| | 2018 | | 2019 | | 2020 | |
|-----------------------------------|------------------|----------|------------------|----------|------------------|----------|
| Jours Maladie ordinaire | 614 | 6 agents | 236 | 9 agents | 407 | 7 agents |
| Jours Longue Maladie | 72 | 1 agent | - | - | - | - |
| Jours accidents de Service | 41 | 1 agent | - | - | 40 | 2 agents |
| Total | 727 jours | | 236 jours | | 447 jours | |
| Taux d'absentéisme | 6,22% | | 2,23% | | 4,03% | |

Malgré une hausse cette année, le taux d'absentéisme reste dans des valeurs correctes, à 4%.

► Jours de collecte **COMMUNE DE L'AIGLE**

| Tous les lundi et vendredi |
|--------------------------------------|
| L'Aigle ville et hameaux de : |
| La Mousse |
| Le Paradis-Mérouvel |
| La Guinguette |
| La Côte Douce |
| Le Chaillouet (Rue De Chennebrun) |
| Le Bois Robert |
| La Hurlière |
| La Bellière |
| Le Petit Chapely |
| La Métairie |
| La Croix Lamirault |
| La Galerie |
| La Garenne |
| La Mal Bâtie |
| Les Haies-La Mérillière. |

| Le Mardi |
|-----------------------|
| L'Aigle, hameaux de : |
| Chemin de Saint Pair |

| Tous les mercredi |
|--|
| L'Aigle, habitat collectif bailleurs sociaux |

| Le Mercredi |
|-----------------------|
| L'Aigle, hameaux de : |
| Frévent - Le Tertre |

| Le Vendredi |
|-----------------------|
| L'Aigle, hameaux de : |
| La Roseraie |
| La Frémondrière |
| Les Caillottes ZI |
| La Bouverie |
| Le Halboudet |
| Les Ruaux |
| Le Parc |
| Avenue de St Evroult |
| Le Feugeret, |
| La Bruyère |
| La Groudière |

| Tous les lundi |
|---------------------------------|
| L'Aigle, hameaux de : |
| Les Gérards |
| Les Vautieux |
| Bois Normand |
| Le Hamel |
| Le Petit Courdemanche |
| Le grand Courdemanche |
| La Tuilerie Besnard |
| Le Pont |
| La Girardière |
| Le Châtelet |
| La Grellière |
| La Caillerie |
| Le Chaillouet (Route d'Écorcei) |
| La Herpinière. |

► Jours de collecte CDC DES PAYS DE L'AIGLE

| | |
|---|----------|
| Aube | jeudi |
| La Briqueterie ; La Clémendière ; Le Plessis | mercredi |
| Auguaise | mercredi |
| Beaufai | mardi |
| La Gare, Le Buisson | jeudi |
| Bonnefoi | jeudi |
| Le Bras (sens Bonnefoi - L'Aigle) ; Launay | vendredi |
| Le Moulin de Bras | mercredi |
| Bonsmoulins | vendredi |
| Brethel | mercredi |
| Chandai | mardi |
| Crulai | mercredi |
| Fretvent | mardi |
| Rue Leroux Barrois, Pré du Bouvet, La repesserie | vendredi |
| Ecorcei | mercredi |
| La Chapelle Viel | vendredi |
| Campagne de Grignon ; Les Champs Ferrés ; Les Petits Clos ; La Fresnay ; La Friche ; Maubuisson ; Le Pré Bazelin ; Les Puisards ; La Rousselière ; Villeplée | mercredi |
| La Perrotière, La Rechinière | lundi |
| Fay | vendredi |
| La Ferrière au Doyen | jeudi |
| La Barbière ; Le Boulay ; Le Clos Fleuri ; La Corne ; La Basse Corne ; La Haute Corne ; La Croix Debray ; La Grimonnière ; Launai-Belle-Eau ; La Maison Barrée ; La Maison Davet ; Mauge Souris ; La Moutonnerie ; Les Noes Rouges ; Sécheville ; La Sicoterie ; La Vacherie ; La Vergottière ; La Haute Voie | vendredi |
| Nilly | mercredi |
| La Ferté en Ouche | |
| Anceins | lundi |

| | |
|---|----------|
| Bocquencé | lundi |
| Couvains | mardi |
| La Rabotière ; Le Ménil Saucanne ; Les Châtellets ; La Bellengère ; La Marinière ; Le Prémont | lundi |
| La Ferté Fresnel | vendredi |
| Les Aubertières ; La Jouvignière | mardi |
| Gauville | mardi |
| Les Heunières | lundi |
| La Garenne | jeudi |
| Glos la Ferrière | lundi |
| Les Aulnaies / les Aunes ; Le Bois Renoult ; La Héronnière | mardi |
| Heugon | vendredi |
| Monnai | vendredi |
| St. Nicolas des Laitiers | vendredi |
| La Fontaine ; Les Regniers ; Les Boulais ; Le Haras du Verbois ; La Chagrinière, Les Drots | lundi |
| Villers en Ouche | vendredi |
| Les Dairées ; Villeron | lundi |
| La Gonfrière | lundi |
| La Hallière ; La Gudière | jeudi |
| Mahéru | vendredi |
| La Bretonnière ; Falandre ; La Foulerie | jeudi |
| Le Ménil Bérard | vendredi |
| La Massinière ; La Chevalerie | jeudi |
| Les Aspres | mercredi |
| Les Genettes | jeudi |
| Moulins la Marche | jeudi |
| Le Moulin de Sarthe ; La Tannerie | vendredi |

| | |
|---|-------------------|
| Rai | mardi |
| Les Aucherets ; Le Chaloir ; Le Parc Paviot ; La Teunière ; Les Longues Raies ; Les Noës | jeudi |
| Le bois Normand ; Le Moulin à Papier | lundi |
| St. Evroult ND du Bois | jeudi |
| Les Houlettes | mardi |
| St. Hilaire sur Rille | jeudi |
| St. Ouen sur Iton | mardi |
| La Bellangère ; La Bouillery ; La Bruyère ; Le Buat ; Le Petit Buat ; Les Fossés ; La Foucardière ; La Frissetière ; Geoffroys ; La Harillère ; La Heunière ; L'Hôtel Avenel ; L'Hôtel Boulay ; Malhubert ; La Martinière ; La Grande Noë ; Le Parc ; Les Hauts Prés ; La Putellière ; La Racinière ; La Solardière ; Le Trèfle | mercredi |
| La Blondellière | lundi |
| La Nourrie ; Le Parc du Buat | vendredi |
| St. Sulpice sur Risle | mercredi |
| La Bibaudière ; La Fontaine ; Les Masselins ; Les Ranjaux | mardi |
| La Briquetterie ; Les Cottages ; La Guinguette ; La Mousse ; Rouvray ; Rue Commune ; L'impasse des cottages ; Rue du Météore | Lundi vendredi |
| Le Godet ; La Morinière ; Chemin du Minerai | vendredi |
| Le Chemin de la Bute aux Roches ; L'Impasse des Baquets | lundi |
| La Sapaie | jeudi |
| St. Symphorien des Bruyères | jeudi |
| La Cour Claude ; La Franconièrre | mardi |
| St. Martin d'Écublei | Mercredi |
| Les Aunais ; Le Bois Bertre ; Le Grand Chevaline ; Le Petit Chevaline ; La Fontaine ; Le Plaisir ; La Roslerie | mardi |
| St. Michel Tuboeuf | mardi |
| Belzaize ; Le Bois Aulard ; La Bulnelière ; La Détourbe ; Les Rechins ; Les Saussettes | mercredi |
| St. Nicolas de Sommaire | mardi |
| La campagne du Parc | lundi |

| | |
|---|----------|
| Touquettes | lundi |
| Le Pont Oeuvre | jeudi |
| Vitrai | vendredi |
| Le Boulay | mardi |
| Le Mesnil ; La Mulonnière | mercredi |
| Irai | mercredi |
| La Bonnerie ; Les Bruyères de Nurettes ; La Cernetterie ; Le Chenet ; Le Bas Chenet ; Le Haut Chenet ; La detourbe ; Les étangs ; Les Gaillons ; La Godèterie ; La Henterie ; Ker Yves ; Les Noës du Rat ; La Thièrerie ; Le Tremblai | mardi |

► Jours de collecte CDC DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

| | |
|--------------------------------|----------|
| St. Aquilin de Corbion | vendredi |
| St. Martin des Pézerits | vendredi |
| Fourchambault | jeudi |

► Jours de collecte CDC DES HAUTS DU PERCHE

| | |
|---|----------|
| Beaulieu | mercredi |
| La Berrerie ; Les Haies Blot | mardi |
| Charencey | |
| Moussonvilliers | mercredi |
| Normandel | mardi |
| St. Maurice les Charencey | mercredi |
| Le Bois de Normandel ; La Brosse ; La Grande Cour ; La Houdière ; Marmanson | mardi |
| Tourouvre-au-Perche | |
| Bresolettes | mardi |
| La Poterie au Perche | mardi |
| La Guimandière ; La Houdière | mercredi |
| Randonnai | mardi |

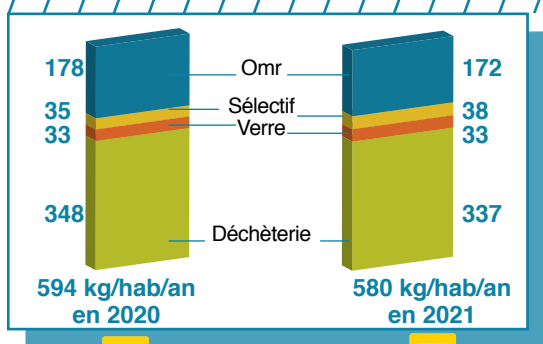
INDICATEURS TECHNIQUES

| | 2019 | 2020 | Evolution 2019-2020 | |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|----------------|
| Population OM et déchèteries | 28265 hab | 28178 hab | -0,31 % | -87 hab |
| Population Tri sélectif | 27349 hab | 27262 hab | -0,32 % | -87 hab |
| Ordures ménagères résiduelles | 5 030 t | 4 854 t | -3,49 % | - 176 t |
| Emballages | 456 t | 581 t | 27,50 % | 125 t |
| Papiers | 516 t | 461 t | -10,58 % | - 55 t |
| dont quantités recyclées | 856 t | 876 t | 2,25 % | 20 t |
| Verre | 889 t | 906 t | 1,93 % | 17 t |
| SOUS-TOTAL Ordures Ménagères | 6 891 t | 6 803 t | -1,27 % | - 88 t |
| Déchets ménagers assimilés (pros) | 622 t | 527 t | -15,28 % | - 95 t |
| Déchèteries | 9 837 t | 9 506 t | -3,36 % | - 331 t |
| TOTAL | 16 728 t | 16 309 t | -2,50 % | - 418 t |

Les tonnages totaux sont à nouveau en légère baisse en 2020. Avec 16 309 tonnes, ils sont même inférieurs aux tonnages de 2017 (16 673 tonnes). La baisse est encore importante sur les ordures ménagères résiduelles, alors que les emballages collectés sont en très forte hausse (+27.5%). Bien que l'analyse des données de 2020 soit compliquée par l'impact des mesures liées au COVID, il est certain qu'une grande partie de ces variations est liée à l'extension des nouvelles modalités de collecte en sacs translucides sur de nouvelles tournées. (voir détails en page 4).

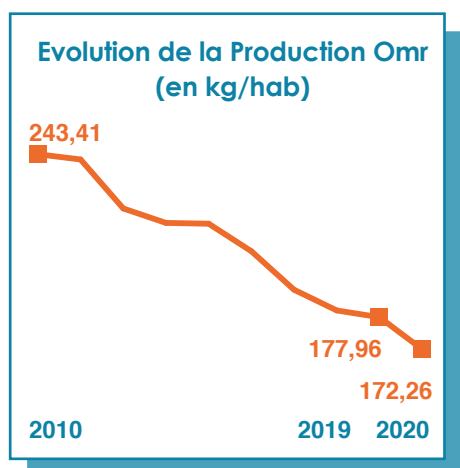
En 2020, un habitant du territoire a produit en moyenne, tous déchets confondus, 580 Kg. (594 en 2019).

La Loi Transition Énergétique pour une Croissance Verte (TECV) fixe un objectif concernant les Déchets Ménagers et assimilés. Une baisse de 10% entre 2010 et 2020. Ainsi, pour le SMIRTOM l'objectif à tenir est une production de moins de 578 kg par an et par habitant pour l'année 2020. Nous y sommes quasiment ! Pour autant, il conviendra de vérifier que ces résultats se confirment sur les années à venir, car l'impact des mesures liées au COVID 19 est difficile à quantifier. Dans le détail, la production d'ordures ménagères résiduelles est à nouveau en baisse. Les recyclables sont eux à nouveau en hausse. En déchèteries, la production globale est en baisse, principalement grâce à une baisse des tonnages de déchets verts.



Les ordures ménagères résiduelles

En 2020, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ont chuté de près de 3.5%. Compte tenu du contexte, il convient d'être prudent sur les explications. Néanmoins, l'extension des collectes en sacs translucides y a forcément contribué. Ces modalités de collecte concernent désormais 10 communes.



Cette baisse devrait se poursuivre sur 2021. En effet de nouveaux secteurs vont basculer en collectes en sacs translucides en cours d'année. De plus, en 2020, près de 200 composteurs ont été vendus. Or, ce sont les outils principaux pour la réduction de la production d'ordures ménagères. Ils permettent de détourner de la collecte, les déchets fermentescibles, qui sont les déchets les plus denses puisque composés majoritairement d'eau. De plus, nous pensons que les mesures liées au COVID ont entraîné une hausse des ordures ménagères à collecter. Une baisse devrait donc se faire sentir à la levée des restrictions sanitaires.

Les déchets des professionnels

Le SMIRTOM de la Région de L'Aigle est compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Le terme « assimilés » se rapporte aux déchets produits par les entreprises du secteur privé ou public, de même nature et en même quantité que les déchets produits par les ménages. Lorsqu'ils souhaitent continuer à bénéficier du service, les entreprises et les services publics sont alors soumis à la Redevance Spéciale, et payent en fonction du poids des déchets présentés à la collecte.

Ainsi, fin 2020, 29 redevables sont soumis à la redevance spéciale, pour 527 tonnes collectées.

► La collecte sélective

► Evolution des tonnages

| | | 2018 | 2019 | 2020 | Évolution 2019-2020 |
|-------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|
| papier | collecté | 449,26 | 515,92 | 461,4 | -10,6% |
| | recyclé | 449,26 | 515,92 | 461,4 | -10,6% |
| emballages | collecté | 362,92 | 455,82 | 581,18 | 27,5% |
| | recyclé | 256,43 | 340,41 | 414,192 | 21,7% |
| sous total | collecté | 812,18 | 971,74 | 1042,58 | 7,3% |
| | recyclé | 705,69 | 856,33 | 875,592 | 2,2% |
| | refus | 106,49 | 115,41 | 166,988 | 44,7% |
| | taux de refus | 15,09 % | 11,88 % | 16,02 % | 34,9% |
| verre | collecté | 859,2 | 889,32 | 906,14 | 1,9% |
| Total | collecté | 1671,38 | 1861,06 | 1948,72 | 4,7% |

La collecte sélective a représenté cette année 1948 tonnes. Soit une hausse de près de 5% ! Après une année 2019 qui avait vu les tonnages de papiers augmenter, les tonnages de 2020 sont en forte baisse. En effet, lors du premier confinement la distribution de prospectus publicitaire a été interrompue. De plus le gisement ne cesse de baisser, compte tenu de l'évolution de la consommation de papiers, en particulier dans le secteur de la presse.

La hausse est par contre spectaculaire sur les tonnages d'emballages collectés. La hausse dépasse en effet les 25% ! Grâce à la mise en œuvre de la collecte en sacs translucides sur les secteurs concernés. Les tonnages d'emballages effectivement recyclés font un bond de plus de 20% !



► Recyclage - La performance par habitant

Les performances concernant les quantités effectivement recyclées, en kilo par habitant sont détaillées ci après.

| | 2019 | 2020 | évolution 2019-2020 | Moyenne ornaise | MAMERS |
|------------------------------------|---------------|---------------|---------------------|-----------------|---------------|
| cartonnette | 5,178 | 7,210 | 39,2% | | |
| Briques alimentaires | 0,630 | 0,710 | 12,8% | | |
| Plastiques | 4,882 | 5,541 | 13,5% | | |
| Boîtes en acier | 1,649 | 1,625 | -1,5% | | |
| Boîtes en aluminium | 0,110 | 0,107 | -2,2% | | |
| Sous total Emballages | 12,449 | 15,193 | 22,0% | | |
| Journaux et papiers | 18,864 | 16,925 | -10,3% | | |
| sous total recyclables secs | 31,313 | 32,118 | 2,6 % | 42,7 | 57,51 |
| Verre | 32,517 | 33,238 | 2,2% | 34,2 | 43,55 |
| Total | 63,831 | 65,356 | 2,4% | 76,9 | 101,06 |

La performance sur le verre augmente à nouveau cette année, de plus de 0.7 kilo par habitant. Avec 33.24 kilos par habitant, nous sommes pourtant inférieurs à la moyenne ornaise de 2018 ! Et surtout, nous sommes encore très loin des performances constatées sur des territoires comme celui de Mamers sur lequel l'ensemble des collectes d'ordures ménagères est réalisé en sacs translucides.

Pour ce qui est des recyclables secs (Emballages + Papiers), la hausse globale de la performance à l'habitant n'est que de 2.6%. Mais dans le détail, si les papiers sont en net recul, la performance des emballages est en hausse de 22%. C'est exceptionnel ! Pourtant, avec seulement 32,1 kg par habitant et par an nous sommes encore loin de la moyenne ornaise sur les recyclables secs (plus de 40kg !). Il reste donc encore une grande marge de progrès.

► Le développement du tri sélectif

► Les efforts techniques

En complément d'opérations de communication (voir ci-après), le SMIRTOM doit donc poursuivre les efforts techniques engagés en 2020 :

- la remise en état des conteneurs de tri ainsi que le nettoyage des dalles béton à haute pression, pour rendre les point-tri plus attractifs;
- L'extension de la collecte des déchets en sacs translucides blancs et jaunes :

Après avoir démontré l'intérêt de ces nouvelles modalités de collecte sur trois de nos vingt tournées hebdomadaires, le SMIRTOM a étendu ce système à quatre nouvelles tournées en 2020. Et les résultats sont similaires aux résultats des précédentes tournées, à savoir : -60% d'ordures ménagères résiduelles et +140% concernant les tonnages d'emballages collectés.

Ce système est donc, pour le SMIRTOM, la solution qui devra être étendue à l'ensemble du territoire au plus vite. Pour autant, les moyens qui doivent être déployés pour assurer la pleine réussite de sa mise en œuvre ne permettent pas d'envisager une extension très rapide. En effet, la communication en amont, mais surtout, le suivi en aval, sont très importants. Les agents du SMIRTOM sont ainsi sur le terrain pendant plusieurs semaines après la mise en route pour répondre aux questions, faire de la pédagogie et corriger les points problématiques.

► La communication

La communication n'a pas pu être mise en œuvre comme les années passées, à cause des annulations ou contraintes liées au COVID-19. Les 4 jours de L'Aigle ont été annulés et les interventions en classe ont été limitées.

► Interventions en milieu scolaire

La communication en milieu scolaire a été compliquée cette année en raison des contraintes liées à la crise sanitaire. Malgré les périodes de fermeture et les plannings de classe réorientés vers le raccrochage scolaire, nous avons réussi à sensibiliser 19 classes, soit environ 475 élèves, de maternelle et de primaire.

► Extension des collectes en sacs translucides : un accompagnement important.

Après avoir concerné trois

tournées en 2019, les modalités de collecte en sacs translucides blancs et jaunes ont concerné 4 tournées supplémentaires. Ce sont maintenant plus de 10 000 habitants du territoire qui bénéficient de ces nouvelles modalités de collecte (Voir page 4). Le service communication a été mobilisé plusieurs mois pour aller expliquer les évolutions en porte à porte. Pour que cette opération soit bien menée, de la préparation a bien évidemment été nécessaire. Préparation des documents distribués, comptage des habitations et repérage du secteur concerné. La campagne de communication a été poussée, pour distribuer deux premiers rouleaux de sacs translucides (blancs et jaunes), la documentation liée au projet et pour expliquer les objectifs à tous les habitants concernés.

Les ambassadeurs ont adapté leurs horaires afin de rencontrer un maximum de personnes, travaillant du lundi au samedi de 10h à 13h et de 14h à 19h.

A la suite de ce porte à porte, un suivi de la mise en route a été assuré par le service communication :

- suivi de la tournée de collecte pendant les trois premières semaines de la mise en service ;
- pendant 8 semaines, rencontre des foyers concernés par un refus de collecte pour leur expliquer ce qui n'allait pas (déchet recyclable ou interdit), et récupération du sac une fois le déchet incriminé retiré.

Cette opération très concrète et très complète a été très appréciée par les administrés. Il faut en remercier le service communication qui s'est bien impliqué dans cette démarche mais aussi le personnel de collecte qui s'est bien adapté et qui a participé à la pleine réussite de l'opération. Sans oublier les habitants qui se sont vite appropriés ces nouvelles modalités.

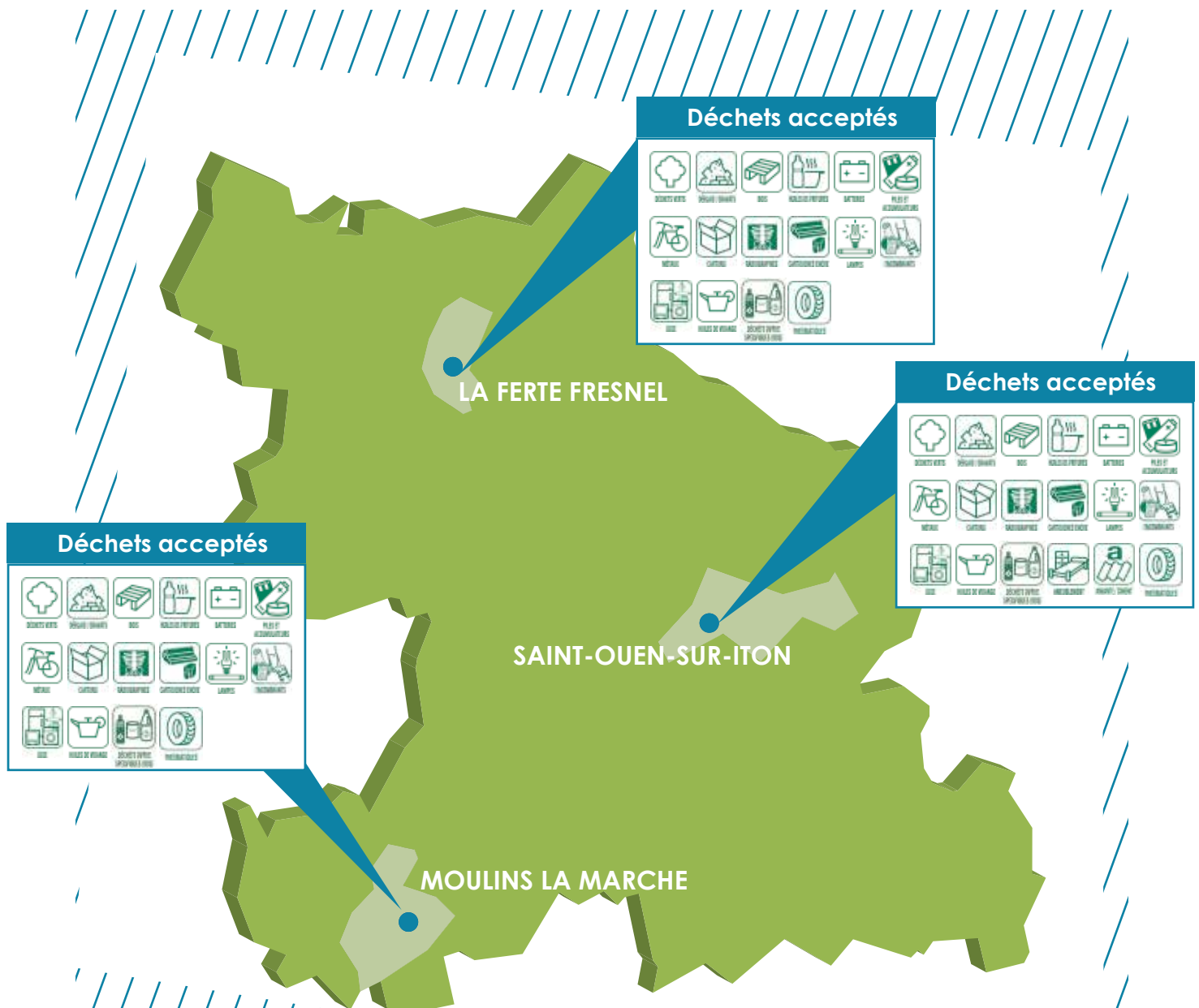


► Les déchèteries

► Objectif

Les déchetteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte des ordures ménagères en raison de leur nature ou de leur volume. Elles sont destinées en priorité à répondre aux besoins des ménages. Les professionnels ne sont autorisés à accéder qu'à la déchetterie de Saint Ouen sur Iton. Leurs dépôts sont payants. Le fonctionnement des déchèteries est régi par le règlement intérieur des déchèteries, en vigueur depuis le 12 décembre 2016.

La collecte des déchets dans l'une des trois déchetteries du territoire permet un tri à la source. Plusieurs flux de déchets peuvent ainsi être orientés vers des filières de recyclage et de valorisation. Le rôle des gardiens est d'accueillir et d'inciter les usagers à trier au mieux pour que tous les déchets recyclables soient orientés vers les bonnes filières. L'apport de déchets en mélange contenant à la fois des recyclables et des non valorisables n'est pas accepté : le tri doit obligatoirement être réalisé.



► **Les tonnages – en légère baisse, mais difficile à interpréter.**

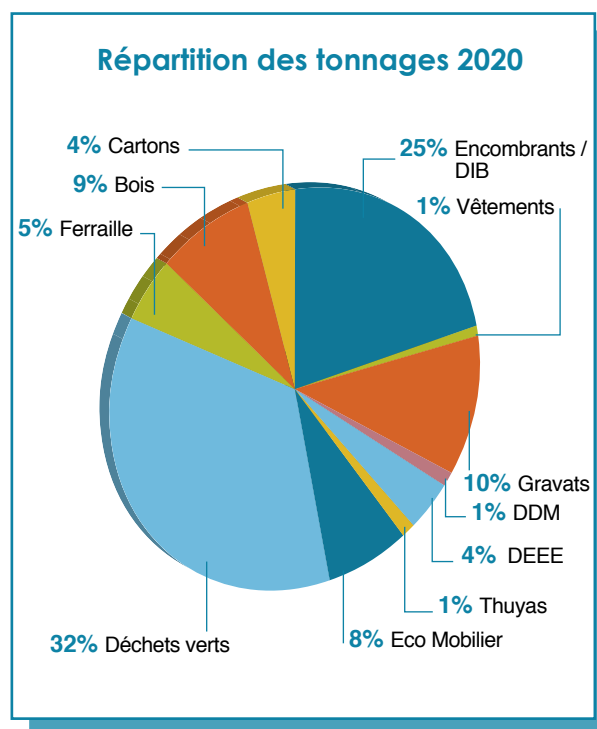
| | 2019 | 2020 | Evolution 2019-2020 |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------------|
| Encombrants / DIB | 2126 | 2360 | 11,01 % |
| ferraille | 489 | 508 | 3,90 % |
| Bois | 750 | 820 | 9,33 % |
| cartons | 420 | 391 | -7,00 % |
| déchets verts | 3500 | 3000 | -14,29 % |
| Thuyas | 87 | 98 | 12,64 % |
| Gravats | 1100 | 1000 | -9,09 % |
| Plâtres | - | - | - |
| DDM | 31,56 | 28,76 | -8,87 % |
| Huiles minérales | 11,79 | 6,21 | -47,33 % |
| Huiles végétales | 1,4 | 0,6 | -57,14 % |
| Batteries | 11 | 10,1 | -8,18 % |
| Piles et petits accumulateurs | 1,66 | 2,321 | 39,82 % |
| Cartouches d'encre | 0,04 | 0,04 | 0,00 % |
| Tubes et lampes | 0,78 | 0,88 | 12,82 % |
| Fibrociment | 84 | 46,6 | -44,52 % |
| Sous total Déchets dangereux | 142,23 | 95,511 | -32,85 % |
| DEEE | 373 | 361,5 | -3,08 % |
| Vêtements | 137 | 131 | -4,38 % |
| Livres | - | - | - |
| Pneus | 15,7 | 14,6 | -7,24 % |
| Eco-mobilier | 697 | 727 | 4,30 % |
| TOTAL | 9837 | 9506 | -3,36 % |

A nouveau, ici, l'impact du COVID et des mesures de confinement ne nous permettent pas d'interprétation claire. On notera une hausse des encombrants, du bois et du mobilier. Les habitants confinés ont fait du rangement !

Les déchets verts sont en baisse, en lien avec les conditions météorologiques pas très favorables à la pousse.

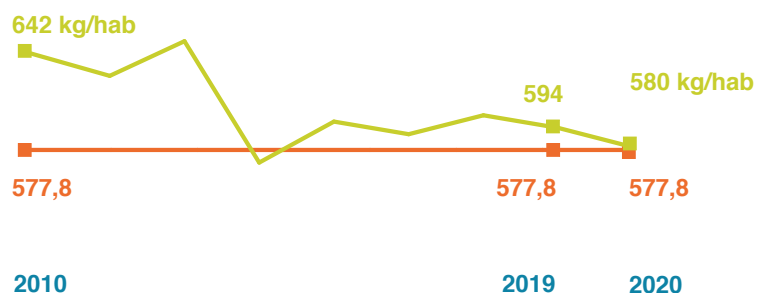
La filière pneus, elle, commence enfin à se stabiliser. Après une hausse de près de 30% en 2018, les quantités prises en charge n'avaient déjà augmentées que de 8% en 2019. En 2020 elles sont même en baisse de plus de 7%.

Les déchets verts restent le flux principal en déchèterie, ils représentent 32% des tonnages entrants. Suivis par les encombrants/DIB, 25%.

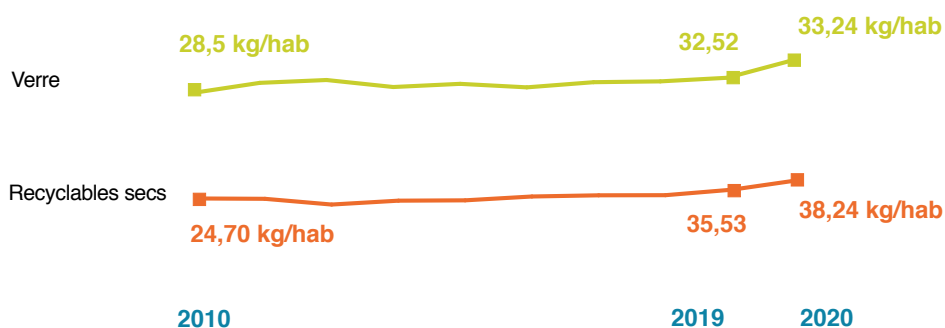


INDICATEURS TECHNIQUES À SUIVRE

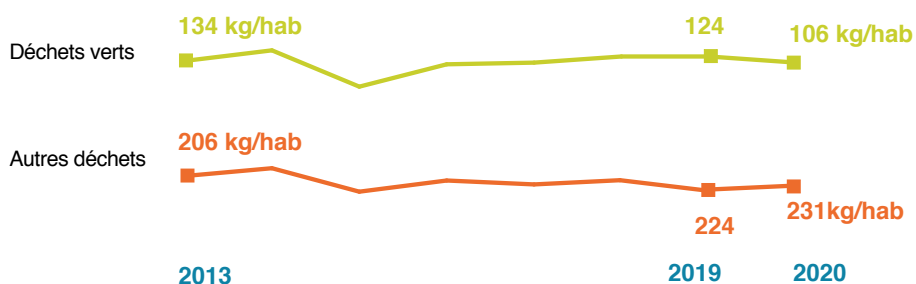
Evolution de la production de DMA, en kg par habitant.
Avec seuil objectif/2010



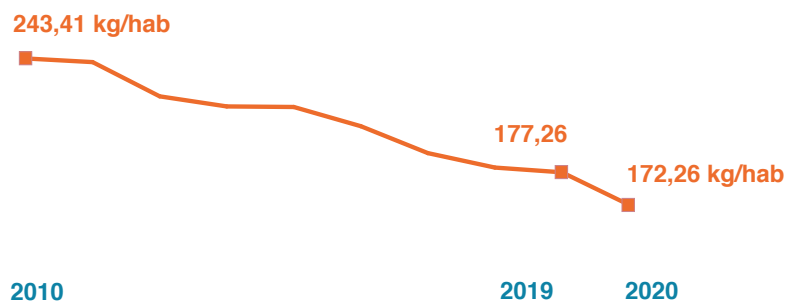
Evolution des productions des recyclables secs et du verre



Evolution des productions par habitant en déchèteries



Evolution de la production d'Omr (en kg/hab)



TRAITEMENT

► Traitement des déchets : Priorité à la valorisation matière !

Les objectifs initiaux du Grenelle de l'environnement ont été actualisés dans la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV). Cette dernière précise qu'à l'horizon 2025, 65% au moins des déchets non dangereux devront être recyclés ou valorisés pour leur matière.

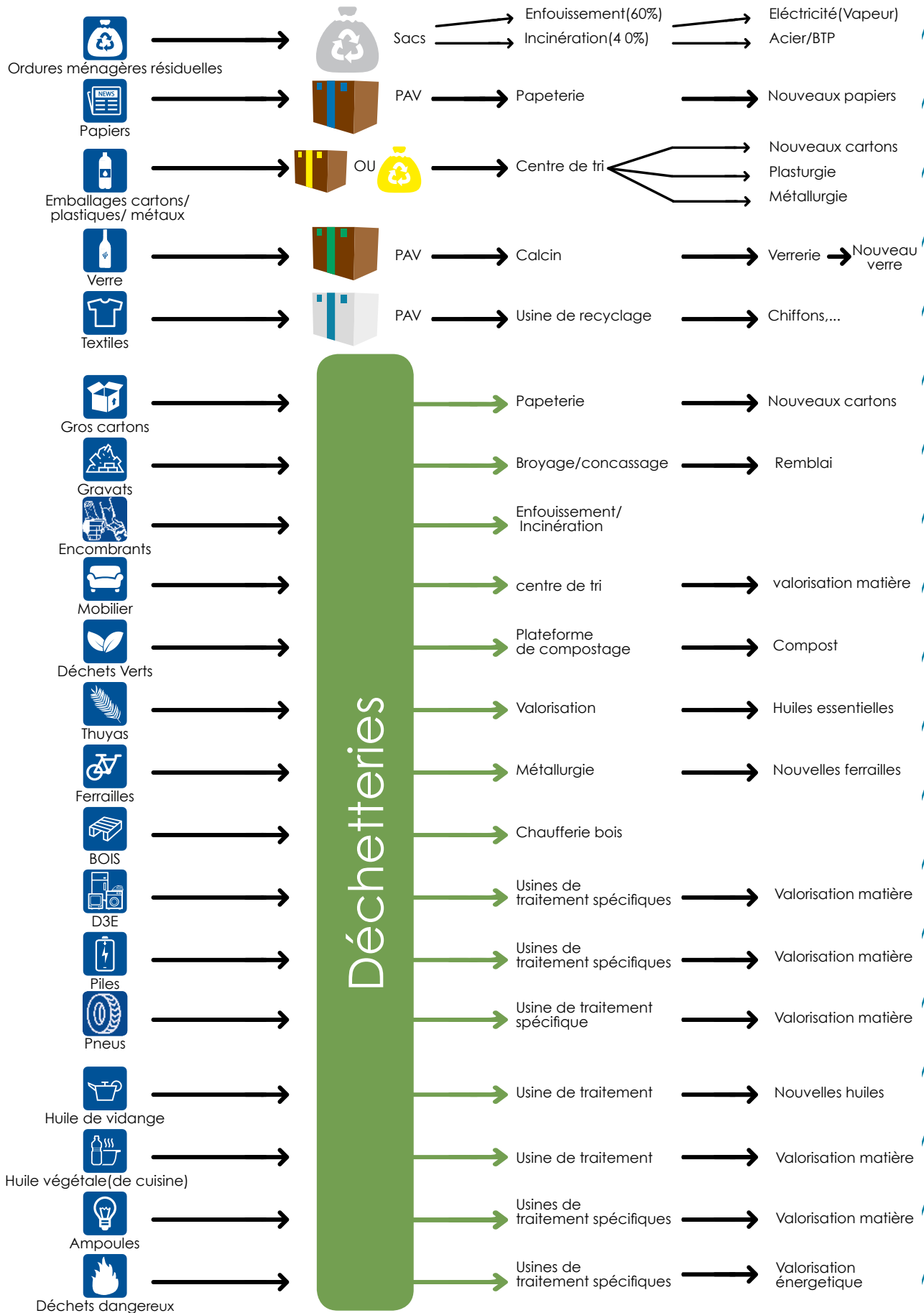
Pour le SMIRTOM, en 2020, le taux global de valorisation matière, tous déchets confondus n'est que de 49% (contre 51% en 2019 et 47% en 2018). Là encore, difficile de trouver une lecture simple du fait du COVID.

L'augmentation du tri des emballages n'a pas suffi à contrer la baisse des tonnages papiers associée à la hausse des tonnages de bois et d'encombrants.

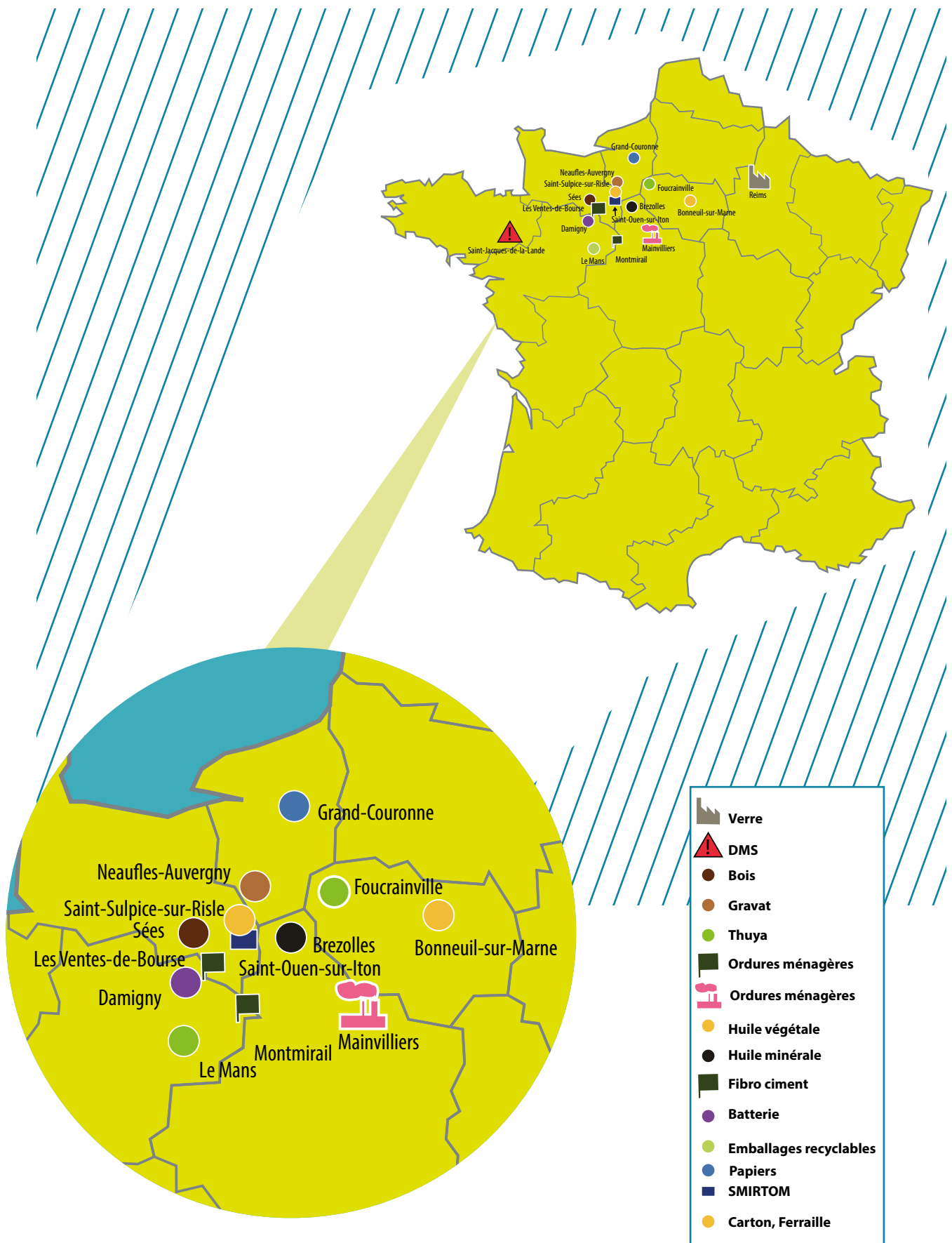
Cette valeur reste loin de l'objectif de 65%. Mais si nous projetons les résultats actuels de la collecte en sacs translucides des OM et des emballages à l'ensemble du territoire, cet objectif est atteignable ! Ne relâchons pas nos efforts !

| Valorisation matière | recyclage | points d'apport volontaire | Déchèteries | | | |
|----------------------|------------|----------------------------|-------------------------------|-----------|-----------|------|
| | | | | | | |
| | | | Verre | 906 t | 8199,83 t | 49 % |
| | | | Journaux papiers | 461,4 t | | |
| | | | Emballages | 581,18 t | | |
| | | | Cartons | 391 t | | |
| | | | Métaux en mélange | 508 t | | |
| | | | DEEE | 361,5 t | | |
| | | | Textiles | 131 t | | |
| | | | Huiles minérales | 6,21 t | | |
| | | | Huiles végétales | 0,6 t | | |
| | | | Batteries | 10,1 t | | |
| | | | Piles et petits accumulateurs | 2,32 t | | |
| | | | Cartouches d'encre | 0,04 t | | |
| | | | Tubes et lampes | 0,88 t | | |
| | | | Gravats | 1000 t | | |
| | | | Thuyas | 98 t | | |
| | | | Eco- mobilier | 727 t | | |
| | | | Pneus | 14,6 t | | |
| | | | Déchets verts | 3000 t | | |
| | | | Bois | 820 t | 4543 t | 27 % |
| | | | OM | 3693,76 t | | |
| | | | DMS | 28,76 t | | |
| | | | OM | 4046,71 t | 4093,31 t | 24 % |
| | | | Fibrociment | 46,6 t | | |
| | Compostage | | | | | |

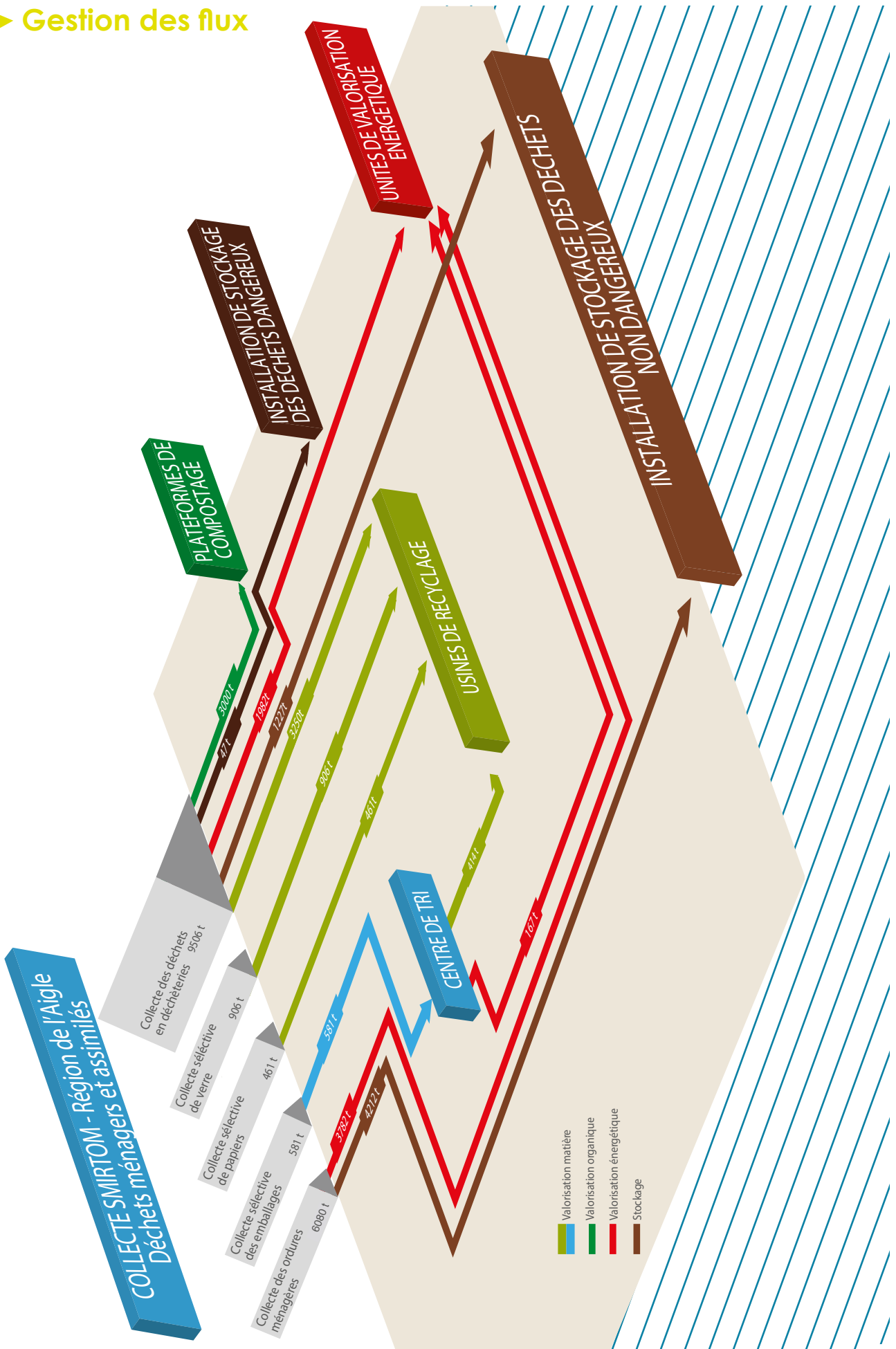
► Filière de traitement



► Les sites de traitement



► Gestion des flux

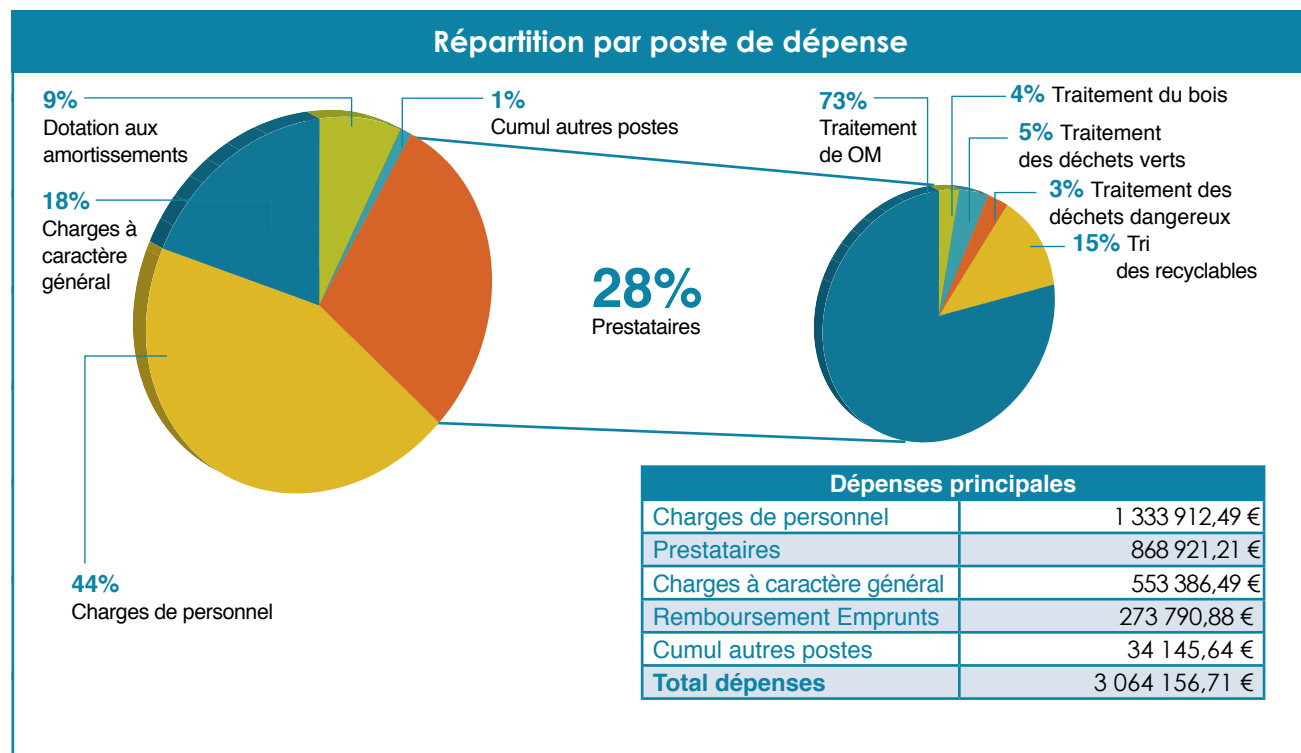
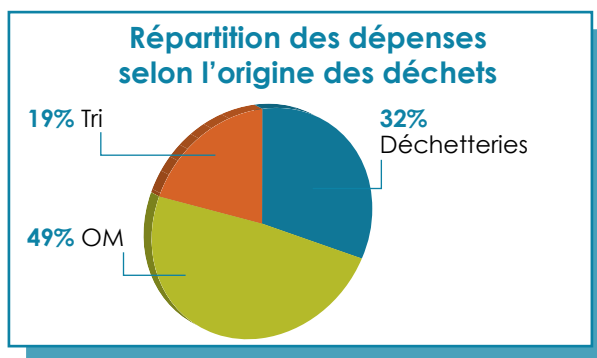


INDICATEURS FINANCIERS

► Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement imputables à l'exercice 2020 s'élèvent à 3 064 156 euros (contre 2 892 863 euros en 2019) soit 171 293 euros de plus.

Les dépenses globales sont donc en hausse (+5.9%). Dans le détail, les charges de personnel augmentent de 4%, après une année 2019 quasiment identique à 2018. Cela s'explique en partie par un absentéisme en hausse. En lien avec les nouvelles modalités de collecte, les dépenses de prestation de tri sont également en hausse, mais cette hausse est compensée par une baisse des dépenses de traitement des OM. Le coût d'achat des sacs translucides est par contre, lui, une dépense supplémentaire. Cela aurait dû être compensé par une hausse des recettes. Mais la conjoncture sur les cours des matières recyclables a vraiment été mauvaise en 2020 (voir « recettes »). Le coût de traitement du bois a également augmenté fortement (+39% !; +11 000 €). Enfin, les dotations aux amortissements ont augmenté d'environ 45 000 €, en lien avec les investissements réalisés au cours des dernières années.



Après des comparaisons techniques et financières, de nombreuses prestations confiées à des opérateurs privés sont maintenant assurées en régie (par du personnel du SMIRTOM). Mais, en raison de contraintes techniques et réglementaires ou de coût d'investissement trop élevé, certaines prestations sont encore déléguées. Il s'agit uniquement de prestations portant sur le traitement des déchets.

Ces prestataires sont régulièrement mis en concurrence et les contrats sont signés dans le respect de la réglementation de la commande publique.

Ainsi nos principaux prestataires et les montants versés pour 2020 sont regroupés dans le tableau suivant.

| Principaux prestataires | | Sommes versées en 2020 |
|----------------------------------|-----------|------------------------|
| Traitement OM | Suez | 653 112 € |
| Tri des recyclables | Valorpole | 132 307 € |
| Traitement des déchets dangereux | Triadis | 28 259 € |
| Broyage déchets verts | GDE | 15 910 € |
| Retournements | Lawson | 4 590 € |
| Criblage | Fréon | 22 676 € |

► L'investissement

Les dépenses d'investissement ont concerné cette année :

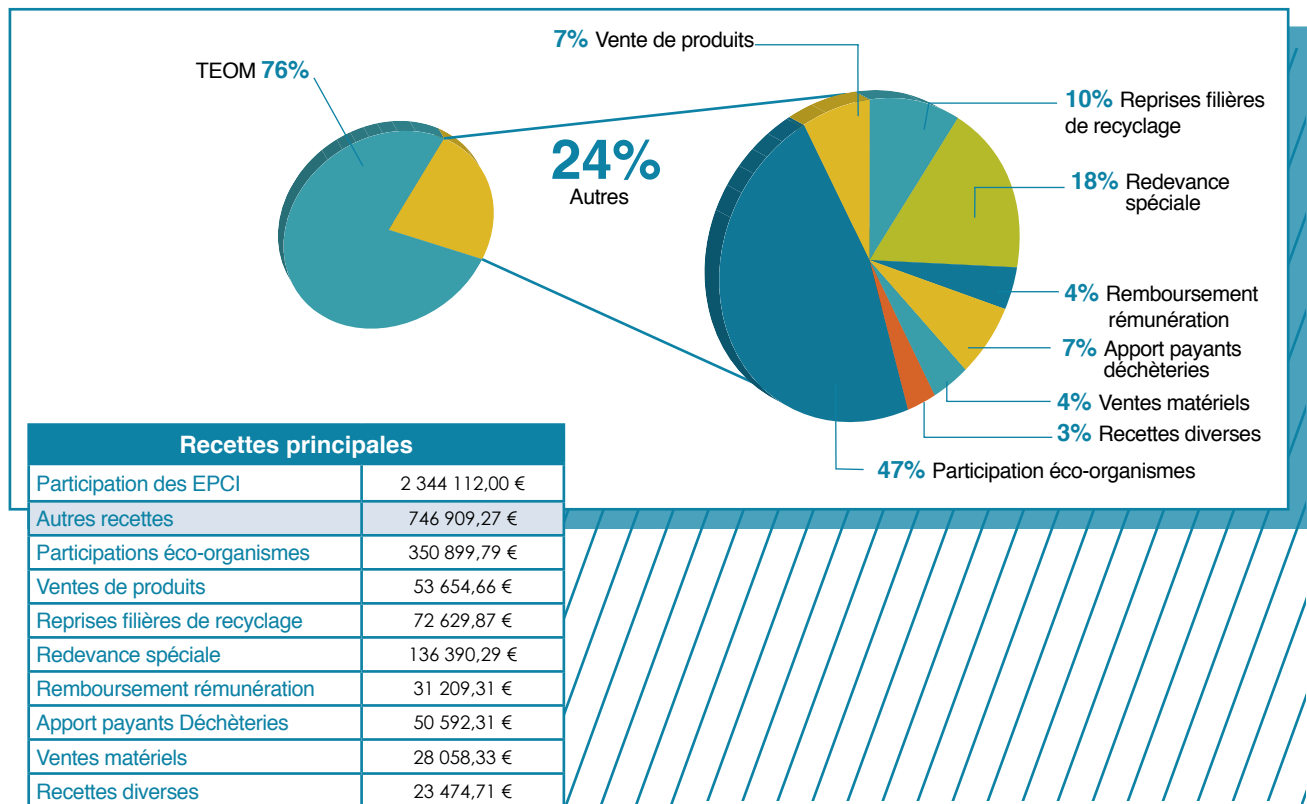
- Le remplacement de l'engin télescopique ;
- Le remplacement d'un véhicule utilitaire ;
- l'achat d'un véhicule de service neuf.



► Les recettes

Les recettes autres que la TEOM en baisse

En 2020 la TEOM a représenté environ 76% des recettes de fonctionnement du SMIRTOM, contre 74 en 2019 et 78% en 2018. Le produit de la TEOM s'élève à 2.344 millions d'euros, les autres recettes 746 900 €.



► Coûts à l'habitant (population municipale)

| | Coût brut | Recettes | Coût net |
|-------------|--------------|-------------|-------------|
| 2014 | 100,11 €/hab | 18,43 €/hab | 81,68 €/hab |
| 2015 | 98,54 €/hab | 18,91 €/hab | 79,63 €/hab |
| 2016 | 97,09 €/hab | 24,86 €/hab | 72,22 €/hab |
| 2017 | 100,13 €/hab | 24,67 €/hab | 75,46 €/hab |
| 2018 | 99,88 €/hab | 23,79 €/hab | 76,09 €/hab |
| 2019 | 102,35€/hab | 29,39 €/hab | 72,96 €/hab |
| 2020 | 108,74€/hab | 26,51 €/hab | 82,24 €/hab |

Le coût brut de service s'établit pour 2020 à 108,74 € par habitant. Ce coût brut est le plus élevé toutes années confondues. Cela s'explique par les dépenses supplémentaires rendues nécessaires pour les nouvelles modalités de collecte en sacs translucides mais aussi par des coûts de traitement en hausse (Bois, coût associé au carton). Malheureusement, la conjoncture sur les cours des matières premières a dans le même temps fait chuter les recettes de vente des matières. Ainsi, le coût net, s'établit à 82,24 €/hab. Ce coût net est particulièrement élevé pour notre syndicat. Mais il reste bien en dessous de la moyenne normande.

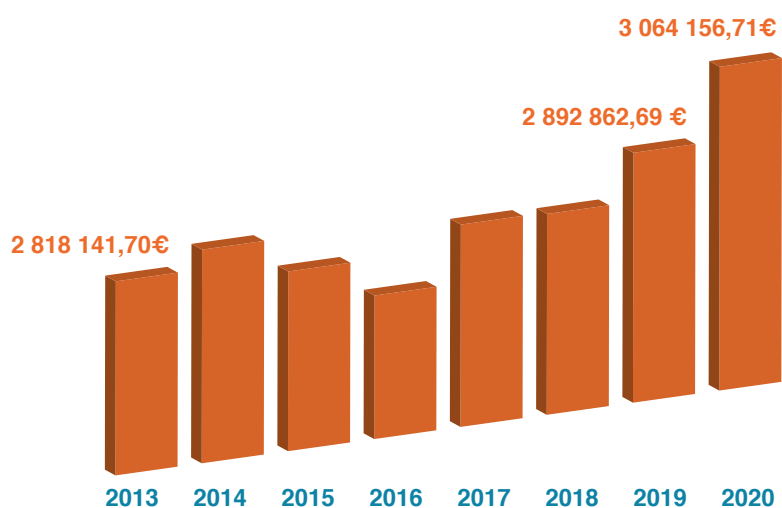
► Coûts à la tonne

Les coûts à la tonne sont également des valeurs à observer.

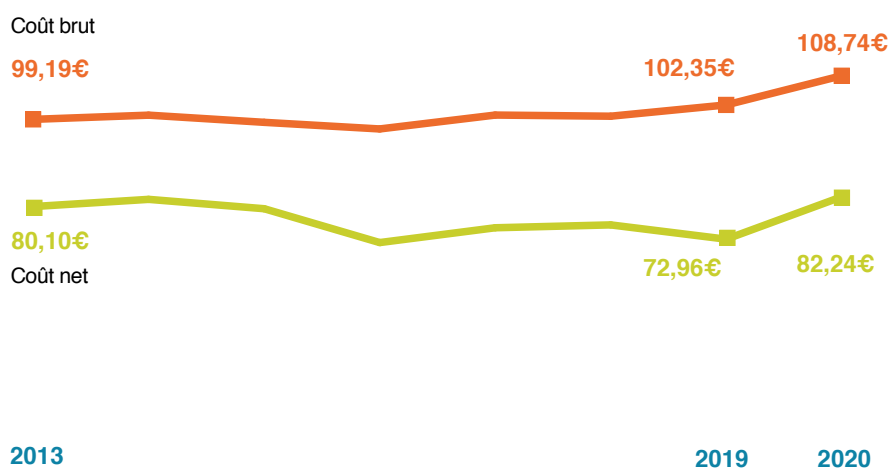
| | Ordures ménagères résiduelles | Tri sélectif | Déchets de déchèteries |
|-------------------|-------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Coûts bruts | Porte à porte | 158,82 €/tonne | 275,40 €/tonne |
| | Transfert-transport | 12,90 €/tonne | |
| | Traitement | 81,69 €/tonne | |
| | Total | 253,41 €/tonne | |
| | Recettes | 17,06 €/tonne | |
| Coûts nets | 236,36 €/tonne | 85,19 €/tonne | 103,75 €/tonne |
| Communication | | 17,12 €/tonne | |

Pour la première fois, en 2020, une tonne d'emballages a coûté plus cher à collecter et traiter qu'une tonne d'ordures ménagères. Cela s'explique par les dépenses (personnel et frais de véhicule) liées à la collecte en porte à porte au regard du faible poids des emballages. Pour autant, une fois les recettes prises en compte, chaque tonne d'emballages collectée plutôt que mélangée aux ordures ménagères a permis d'économiser 236,36€-85,19€ = 151,17€.

Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution du coût du service en €/hab



BILAN ET PERSPECTIVES

En 2020, les dépenses ont été supérieures à celles des années précédentes. Une partie de la hausse était prévue, en lien avec les nouvelles modalités de collecte avec fourniture des sacs. Mais nous ne nous attendions pas à la forte hausse du coût de traitement de certains déchets. Par exemple, en 2020, le traitement d'une tonne de bois a coûté plus cher que le traitement d'une tonne d'ordures ménagères. De même la chute des cours du carton a entraîné un coût de traitement alors que cette matière permettait sur les années précédentes d'apporter quelques recettes.

Et la chute des cours a été générale : les papiers et les plastiques ont également été impactés fortement à la baisse. Pour certaines filières, comme celle du verre, la baisse des cours a été encadrée par la filière, elle s'est ainsi retrouvée limitée. Pour autant, il nous a été demandé de stocker le verre sur notre quai de transfert, car les verriers n'avaient plus de débouchés.

L'année 2020 a donc été une année difficile du point de vue de l'équilibre financier. Pour autant, le SMIRTOM a fini l'exercice 2020 à l'équilibre. Grâce aux démarches déjà engagées permettant une réduction des déchets résiduels et une augmentation du tri.

Pour autant, les difficultés des filières emballages permettent de mettre en lumière que chaque emballage jeté représente un coût pour l'administré. Parfois ce coût est limité, lorsque les cours sont hauts, mais ce coût peut vite augmenter lorsque les cours chutent. Il est important de se souvenir que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

L'année 2021 se profile sous de meilleurs auspices. Au moment de la rédaction de ce rapport, les cours remontent et les prévisions sont optimistes. Nous devrions ainsi tirer tous les résultats de nos nouvelles modalités de collecte.

Ces nouvelles modalités de collecte continuent de faire leurs preuves. Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles sont en forte baisse sur les secteurs concernés et les performances sur les emballages sont près de trois fois supérieures aux performances de l'ensemble du territoire. Nous continuerons d'étendre ces modalités de collecte encore en 2021.

L'année 2020 a également vu se terminer l'étude de faisabilité pour une recyclerie sur le territoire. Les élus ont voté la réalisation du projet, qui devrait voir le jour en 2022. En offrant une seconde vie à des milliers d'objets, cet équipement sera un outil indispensable pour un territoire qui se voudra durable et inscrit dans l'économie de proximité.

Pour conclure, le SMIRTOM souhaite remercier les habitants qui, pendant les périodes de confinement ont été compréhensifs sur les quelques modifications apportées au service. En particulier nous remercions ceux qui ont été conscients de l'engagement des fonctionnaires territoriaux et qui leur ont adressé quelques mots d'encouragement.

Les agents y ont été sensibles. Les élus et la direction se joignent à ces habitants pour remercier les agents impliqués pour assurer la continuité du service en cette année COVID.

Liste des délibérations 2020

BUREAU du 29 janvier 2020

- N° 2020-01 : Attribution Marché 2020-1 Traitement du bois
- N°2020-02 : Avenant au contrat reprise papiers UPM
- N°2020-03 : Délégation au CDG consultation assurance du personnel

COMITE SYNDICAL DU 5 février 2020

- N°2020-04 : Vote du débat d'orientation budgétaire 2020
- N°2020-05 : Participations des collectivités 2020

BUREAU du mercredi 4 mars 2020

- N° 2020-06 : Autorisation de signature convention SAGIM Glos la Ferrière « Les Eglan-fines » et Villers en Ouche « La Quatravaudière »
- N°2020-07 : Redevance spéciale tarif 2020
- N°2020-08 : Autorisation de remboursement M.Schlosser pour 472,32 €

COMITE SYNDICAL DU 11 mars 2020

- N°2020-09 : Acquisition d'un engin télescopique choix du fournisseur
- N°2020-10 : Attribution marché 2020-2 fournitures de sacs translucides
- N°2020-11 : Vote du compte administratif 2019 budget Smirtom
- N°2020-12 : Vote du compte administratif 2019 budget Tri
- N°2020-13 : Vote du compte de gestion 2019 budget Smirtom
- N°2020-14 : Vote du compte de gestion 2019 budget Tri
- N°2020-15 : Affectation des résultats 2019 budget Smirtom
- N°2020-16 : Affectation des résultats 2019 budget Tri
- N°2020-17 : Vote du budget primitif 2020 Smirtom
- N°2020-18 : Vote du budget primitif 2020 Tri
- N°2020-19 et 2020-20 : Envoi préfecture budget Smirtom et tri 2020

BUREAU du 3 juin 2020

- N°2020-21 : Astreintes et permanence des agents de la collectivité
- N°2020-22 : Décision modificative budget principal
- N°2020-23 : Délibération cadre relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- N°2020-24 : Attribution d'une prime exceptionnelle Covid 19
- N°2020-25 : Adhésion groupement de commande pour l'achat d'énergies coordonné par le territoire énergie orne Te61
- N°2020-26 : Emprunt financement de l'engin télescopique
- N°2020-27 : Convention avec CDC des Pays de l'Aigle pour collecte des déchets Etang de la Croix Lamirault

BUREAU du 7 juillet 2020

- N°2020-28 : Remboursement anticipé, emprunt bâtiment : silo de transfert emballages Budget Tri
- N°2020-29 : Indemnisation congé non pris en cas de départ involontaire
- N°2020-30 : Suppression de poste Adjoint Technique et création de poste Adjoint Technique principal 2^e classe

COMITE SYNDICAL du 23 septembre 2020

- N°2020-31 : Élection du Président
- N°2020-32 : Nombre de Vice-Président
- N°2020-33 : Nombre de membres du bureau
- N°2020-34 : Élection des membres du bureau
- N°2020-35 : Détermination du taux de l'indemnité du Président
- N°2020-36 : Détermination du taux de l'indemnité du Vice Président
- N°2020-37 : Délégation de pouvoirs du Comité Syndical au bureau
- N°2020-38 : Délégation de pouvoirs du Comité Syndical au Président
- N°2020-39 : Élection commission appel d'offres

BUREAU du 6 octobre 2020

- N°2020-40 : Nomination d'un délégué élu du SMIRTOM pour le CNAS.
- N°2020-41 : Remboursement de frais de repas Mr Dutertre
- N°2020-42 : Exonération TEOM des établissements industriels et commerciaux pour l'année 2021
- N°2020-43 : Autorisation signature marché 2020-3 traitement des Ordures Ménagères

COMITE SYNDICAL du 21 octobre 2020

- N°2020-44 : Adoption du rapport d'activité 2019

BUREAU du 25 novembre 2020

- N°2020-45 : Autorisation signature avenant N°1 au marché 2018-1 fournitures et livraison de carburants
- N°2020-46 : Noël 2020 enfants du personnel
- N°2020-47 : Revalorisation de la prime de fin d'année 2020
- N°2020-48 : Redevance spéciale nouvelle convention
- N°2020-49 : Décision modificative ajustement de crédit entre les deux budgets
- N°2020-50 : Décision modificative ajustement de crédit ICNE budgets SMIRTOM et Tri
- N°2020-51 : Décision modificative suite vente de matériel budget Tri
- N°2020-52 : Adhésion au contrat groupe du centre de gestion de l'orne 2021-2024

COMITE SYNDICAL du 16 décembre 2020

- N°2020-53 : Contrat de reprise des papiers Avenant N°2 : Tarif période 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021
- N°2020-54 : Élection du Vice-président
- N°2020-55 : Élection du 15^{ème} Membre du bureau



NOTES

SOUVENIRS

Incinérateur - site de Saint-Ouen-sur-Iton



